tection de la Grande-Bretagne dont nous jouissons de vieille date, la protection de ce que ces hommes à courte vue appellent la doctrine Monroe, doctrine qui en dernière analyse, reconnait les Etats-Unis d'Amérique comme le protecteur, le tuteur, le gardien des vingt-un Etats de l'Amérique du nord, du centre et du sud. L'établissement de la doctrine Monroe, à titre de fait accompli, serait contraire aux plus chers intérêts du monde, ainsi qu'aux enseignements de la société des Etats. Il ne saurait y avoir qu'une seule société universelle d'Etats. Les petits Etats de l'Amérique n'ont guère bénéficié de la doctrine Monroe.

Le Mexique, qui avait demandé l'application de cette doctrine, pour détrôner l'empereur Maximilien, perdit, par suite de ce fait, la meilleure partie de son territoire ; le Mexique s'est ainsi vu enlever ses vallées et ses plaines pour ne se voir laisser que ses montagnes. C'est une leçon de choses pour le Canada.

L'application de la doctrine Monroe, dans l'affaire de Cuba, a été désastreuse à la plus riche île des Antilles. Le complot ourdi dans l'ombre pour détruire les récoltes de sucre et de tabac de Cuba et provoquer la révolution contre l'Espagne, sous l'inspiration des partisans de cette doctrine, a fatalement abouti à réduire Cuba à un état de protection humiliante, et à mettre Porto-Rico et les îles Philippines dans une situation d'infériorité encore plus accentuée.

L'intervention de nos voisins dans les affaires privées des Etats, tant de l'Amérique centrale que de l'Amérique du sud, n'est pas de nature à nous encourager à mettre nos aspirations nationales de l'avenir sous la protection de la doctrine Monroe.

En ce moment, nous souffrons même du fait que nos voisins se servent d'une appellation choisie par eux à un banquet donné en l'honneur de Franklin à Paris, on sait que nos amis des Etats-Unis d'Amérique s'arrogent seuls le droit de se servir du nom d'Américains qui devrait désigner tous les groupes d'habitants du contient dans son ensemble. L'invasion américaine, sous un nom peu inquiétant, a déjà commencé, à mon grand regret.

Heureusement, les autres puissances n'ont pas encore reconnu l'usage abusif de ce nom par les Etats-Unis d'Amérique, qui après tout, ne sont qu'un des quarante-huit Etats mondiaux.

Certes, croire à la protection de la doctrine Monroe, de préférence à la protection de la Grande-Bretagne, voilà le comble de l'absurde.